



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**NOTRE-DAME-DES-MONTS**

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Marcelle Pedneault, Directrice Générale, sec.-très. de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts que le Conseil de ladite municipalité, lors de la séance ordinaire du 4<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille dix neuf, déposera le rapport financier pour l'année 2018 ainsi que le rapport du vérificateur et ce, selon l'article 176.1 du Code municipal.

Donné sous mon seing à Notre-Dame-des-Monts,  
Ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille dix-neuf

  
Marcelle Pedneault, d.g, sec.-très.

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Marcelle Pedneault, Directrice Générale et Secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à la Caisse Populaire et au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité.

Donné à Notre-Dame-des-Monts, ce 24<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille dix neuf.

  
Marcelle Pedneault, d.g. sec.-très